

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 15 janvier 2014

Sur convocation du Président en date du 8 janvier 2014.

L'an deux mille quatorze, le quinze janvier à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'espace socio-culturel à Droué.

ETAIENT PRESENTS :

BOUFFRY Jean-Pierre GIRODON Daniel DUFOUR	BREVAINVILLE Benoit DAVIAU	BUSLOUP Michel PIVIN
LA CHAPELLE-ENCHERIE Christiane LARUE Vincent GAULLIER	LA CHAPELLE-VICOMTESSE Daniel BARILLEAU Maryline BROSE	CHAUVIGNY-DU-PERCHE Danielle PERIN Jacky DUFOURNIER
DROUE Yves BERTOUY Gilles VOLANT	FONTAINE-RAOUL Luc GRANGER Jean-Pierre PLESSIS	LA FONTENELLE Daniel DORILLEAU Joël VERDIER
FRETEVAL Bernard PILLEFER Martial MOYER	LIGNIERES Jean-Pierre MAHAUDEAU Thierry GALMICHE	LISLE Jean-Marie NEFF
MOISY Michel BEAUDOUX Sixtine LAME	MOREE Alain BOURGEOIS Michel DUPEN	OUZOUER-LE-DOYEN Pierre BROUSSE
PEZOU Didier BUSSEREAU Christelle BRAUD	LE POISLAY Christian LEROY	RENAY Danielle COHERGNE Monique FARRANT
ROMILLY-DU-PERCHE Paul BRUNET Annick CHAUCHEAU	RUAN-SUR-EGVONNE Alain BRUNET	ST-HILAIRE LA GRAVELLE Ghislaine ENGELHART Christian VACHER
ST-JEAN FROIDMENTEL Christiane GOURDEL	VILLEBOUT Emmanuel GRANGER Daniel ALAZARD	

ETAIENT ABSENTS : Marie-Claire ROBERT, Gilbert BOURDOISEAU, Philippe CALLAULT, Robert BOUCHET, Michel PIONNIER, Jean-François REYNAUD.

ASSISTAIT COMME DELEGUE SUPPLEANT ET N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : Christine AUBRY.

POUVOIRS : - Jean-François REYNAUD a donné pouvoir à Christiane GOURDEL ;
- Philippe CALLAULT a donné pouvoir à Jean-Marie NEFF ;
- Robert BOUCHET a donné pouvoir à Pierre BROUSSE.

Nombre de membres :

En exercice : 45

Présents : 39

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est ouverte sous la présidence de Bernard PILLEFER, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Thierry GALMICHE a été désigné comme secrétaire.

OBJET : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

TARIFICATION DES REPARATIONS EN CAS DE DEGRADATIONS

OBJET : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

TARIFICATION DES REPARATIONS EN CAS DE DEGRADATIONS

Dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, et afin de pouvoir procéder à la réparation de dégradations éventuelles, le Président propose d'appliquer la tarification ci-dessous :

DEGRADATIONS	TARIFS	DEGRADATIONS	TARIFS
<u>BLOC SANITAIRE :</u>		<u>EMPLACEMENT :</u>	
Tuyauterie, plomberie	60,00 €	Trou dans le sol	30,00 €
Pommeau de douche	50,00 €	Etendoir	150,00 €
Chasse d'eau	200,00 €	Compteur eau/électricité	870,00 €
Robinet évier	225,00 €	Prise d'eau	110,00 €
Porcelaine WC à la turque	280,00 €	Branchement eau usée	2 100,00 €
Chauffe-eau	330,00 €	Prise électrique	50,00 €
Porte	900,00 €	Adaptateur électrique	30,00 €
Arrêt de porte	20,00 €	Extincteur	70,00 €
Serrure (complète avec poignée)	380,00 €	Trou dans les murs	150,00 €
Barillet	50,00 €	Clé	65,00 €
Bac à douche	200,00 €	<u>ESPACES VERTS :</u>	
Mitigeur douche	300,00 €	Clôture / ml	40,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €	Pelouse dégradée / m2	5,00 €
Eclairage bloc sanitaire	50,00 €	Arbre dégradé / U	100,00 €
WC handicapé	450,00 €	Arbuste dégradé / U	85,00 €
Auvent toit	200,00 €	<u>COMMUNS :</u>	
Carreaux m²	25,00 €	Portail d'accès	4 500,00 €
Brique verre	15,00 €	Rambardes de sécurité	3 000,00 €
Graffiti, tag	15,00 €	Panneau signalétique	300,00 €
Insalubrité des sanitaires	20,00 €	Candélabre	2 600,00 €
Lave main (local gardien)	50,00 €		
<u>SYSTEME PREPAIEMENT :</u>			
Système monétique	3 000,00 €		
Perte d'un badge	15,00 €		

Cette tarification des réparations en cas de dégradations sera annexée au règlement intérieur de l'aire d'accueil, qui fera l'objet d'un engagement écrit d'acceptation de la part de toute personne désirant accéder au site.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification des réparations susmentionnée en cas de dégradations sur le site de l'aire d'accueil des gens du voyage à Fréteval.
- **AUTORISE** le Président à appliquer, le cas échéant, cette tarification,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Bernard PILLEFER

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

Le Président,

Bernard PILLEFER